

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Lyé

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2017

Date de la convocation : 28 septembre 2017

Date d'affichage : 28 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marcel SPILMANN, maire.

Présents : Robert BESANÇON, Vincent BLANCHOT, Jacky CADOT, Clément CONTINANT, Véronique DUCHAMP, Laurence FOURNIER, Stéphane GAUCHER, Jean-Philippe HASS, Patricia HONNET, Marion HORNBECK, Marie-Laure HRVOJ, Yannick LAURENT, Bruno LÉOTIER, Nicolas MENNETRIER, Nancy MOLIÈRES, Ninetta NUNINGER, Valérie PELLERIN, Denis PHILIPPE, Christine ROBILLARD, Marcel SPILMANN, Véronique STOLTZ, Liliane VOYARD

Absent excusé : Robert MOCQUARD

Secrétaire : Monsieur Clément CONTINANT

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal :

- Annule la DM 2 votée au BP 2017 qui prévoyait les crédits pour rembourser l'emprunt contracté par la commune pour financer les travaux d'aménagement de la ZA de l'Arcade au motif que celui-ci est transféré à Troyes Champagne Métropole
- Accepte la création d'un marché hebdomadaire qui aura lieu le mercredi matin sur le parking de la maison pour tous et de voter le règlement s'y rapportant. Il ouvrira le 18 octobre.
- Prémpte la propriété cadastrée ZX 170 (société de transport route de Grange l'Evêque) pour y transférer certains services municipaux
- Emet un avis défavorable à la demande de Mr Lutel d'acquérir, échanger ou louer la parcelle cadastrée AD 277, jouxtant sa propriété au motif qu'elle constitue en partie le terrain d'assiette de la station d'épuration et qu'il est souhaitable de conserver l'intégralité de la parcelle en cas d'extension de cet ouvrage.
- Emet un avis défavorable à la demande de Mr Lutel de louer le pré (parcelle AL 7105) au motif que le conseil municipal souhaite réfléchir au devenir de celle-ci, compte-tenu de sa proximité avec l'espace sportif. Le conseil municipal précise que s'il décide de la louer, l'information sera alors communiquée à monsieur LUTEL au même titre que tous les autres agriculteurs susceptibles d'être intéressés par ce bien.
- Régularise la délibération du 22 mai 2017, qui portait sur la cession de la parcelle ZE 456 à monsieur MAUFFROY, et qui aurait dû être à monsieur MAUFFROY Jean-Claude et à madame BORDO Malika.
- Autorise la signature de la convention à passer avec GRDF relative à une servitude de gaz qui passe sur la voie de l'Arcade
- Crée trois emplois non permanents de droit public (CDD) pour faire suite à la suppression des contrats aidés par l'Etat, et ce afin d'assurer la continuité du service public de l'ACMSH

- Créé un emploi d'agent de maîtrise, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour assurer la responsabilité du service technique
- Approuve la modification des statuts du S.D.D.E.A
- Accepte de facturer à Mr Pascal Charton le remboursement des frais occasionnés par le déversement de boues d'un camion provenant de la station de lavage, pour un montant de 236.84 €ttc.

Informations et questions diverses

Le Maire :

- a demandé à Bruno LÉOTIER de le remplacer à TCM lors d'une réunion relative à la mise en place de la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Il s'agit d'un impôt facultatif, additionnel, adossé sur les contributions directes locales (taxe foncière taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti). Le produit global attendu exclusivement affecté au financement de la compétence GEMAPI. Elle est évaluée entre 20 et 30 €/an/foyer. Marie-Laure HRVOJ s'interroge sur le fait qu'il ne faudrait pas que cette nouvelle taxe fasse doublon avec celle du S.D.D.E.A. Robert BESANÇON, quant à lui, rappelle que la cotisation de syndicat d'aménagement de la rivière entre Barberey et Savières était de 1,50 € par an et par habitant.
- Il a fait des essais avec la TCAT pour fixer le trajet du bus dans le cadre de l'instauration d'un transport vers Troyes. Pour des raisons techniques, il est impossible de prolonger la ligne jusqu'à l'Intermarché où le bus ne peut pas exécuter de demi-tour. A ses considérations, s'ajoutent des contraintes horaires. Le Maire a donc validé le projet pour 12 allers-retours par jour avec 4 arrêts (Mantenay-APEI-rue du Bébé-Barberey). Cette solution va être expérimentée sur un an et un bilan sera effectué pour un éventuel ajustement.
- Le Maire invite les élus à retenir la date du 19 octobre pour procéder à l'élection des délégués qui seront chargés d'élire le successeur de monsieur BAROIN, sénateur démissionnaire.

Christine ROBILLARD informe le conseil municipal que lors de la prochaine réunion, prévue le 2 novembre, elle soumettra le vote d'une décision modificative.

Nicolas MENNETRIER informe le conseil municipal qu'il a fait procéder à l'aménagement d'un espace de direction à l'ACMSH, suite au recrutement du nouveau directeur de l'ACMSH.

Patricia HONNET

- invite le conseil municipal à consulter le dossier d'enquête publique sur la Chanvrière pour permettre lors de la prochaine réunion du conseil municipal d'émettre un avis. Compte-tenu des fouilles à réaliser, les travaux commenceront fin 2018.
- Elle informe le conseil municipal qu'une offre dans le bon coin propose des parcelles à vendre dans un lotissement avenue de la Gare pour lequel aucun dossier n'a été déposé à ce jour.
- Elle a effectué la pré-réception des travaux du centre bourg (lot 1). Les travaux prévus sur le pont et ceux à finir rue Général de Gaulle sont programmés.
- Madame MOLIÈRES a pu constater que le bus venant de la rue Général de Gaulle rencontre des difficultés pour tourner avenue de la Gare, bloquant ainsi la circulation de part et d'autre. Madame HONNET répond que les dimensions sont conformes à la réglementation.

Jean-Philippe HASS invite les élus à se rendre sur les animations de la semaine bleue organisées par le service vie locale.

Marie-Laure HRVOJ

- informe le conseil municipal de la prochaine assemblée générale du S.D.E.A. fixée au 20 octobre.
- Elle explique, que suite à l'évacuation du plateau du service technique situé le long de la Seine, elle a fait procéder à un ré engazonnement. Elle a sollicité l'association des croqueurs de pommes qui pouvait assurer des animations et qui va en faire «un jardin de sauvegarde». Le premier arbre sera planté fin novembre.

Jacky CADOT relève le succès de la dernière exposition peinture.

Robert BESANCON signale un dépôt d'ordures voie de la Thomelle qui comprendrait, entre autres, des plaques de fibrociment.

Denis PHILIPPE

- tient à remercier Marie-Laure HRVOJ qui a fait procéder au remplacement d'un transformateur, supprimant ainsi les microcoupures.
- IL souhaite connaître l'avancée du dossier relatif aux travaux de voiries prévus rue Marcel Chutry. Marie-Laure HRVOJ répond que le dossier est en cours et que les travaux devraient pouvoir être effectués au cours du 2^{ème} trimestre 2018, sachant que des travaux seront également effectués allée des Caves.

Véronique STOLTZ

- revient sur le dossier «voisins vigilants». Madame FOURNIER regrette que l'article paru dans le bulletin municipal n'ait pas permis de lister des référents. Elle propose de relancer l'information.
- Elle demande la suite réservée à la mutuelle communale. Le Maire est toujours en attente d'une nouvelle date de réunion.
- Elle est toujours en attente du projet d'aire de co-voiturage : Christine ROBILLARD lui répond qu'elle est prévue dans le cadre du dossier «voiries 2018» qui sera présenté au prochain conseil municipal.
- A ce propos, Christine ROBILLARD rappelle que l'architecte des bâtiments de France a refusé l'implantation de la borne électrique derrière l'église. Plusieurs solutions se présentent qui méritent d'être élucidées : parking du cimetière, à côté de l'aire de co-voiturage, parking du stade.

Stéphane GAUCHER s'inquiète de la dangerosité des entrées de ville suite à la pose de l'émulsion. Le SLA est informé du problème.

Laurence FOURNIER

- La société, devant implanter le panneau d'informations, est retenue pour une mise en service le 1^{er} décembre.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h.

Fait à Saint-Lyé, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Marcel SPILMANN